



BAREMES DE PRIME DE RENDEMENT

Barèmes de PR mis en œuvre à compter du 1^{er} juillet 2014 pour les emplois des catégories

B et C et à compter du 1^{er} septembre 2014 pour les emplois de catégorie A

(Modifiés pour les agents B et C au 01/01/2017)

CATÉGORIES DE BÉNÉFICIAIRES	Hors RIF	RIF
<u>Agents de catégorie A</u>		
Inspecteurs des 11 ^{ème} et 12 ^{ème} échelon	5 920,42 €	6 353,90 €
Inspecteurs du 8 ^{ème} au 10 ^{ème} échelon	4 971,46 €	5 365,40 €
Inspecteurs du 1 ^{er} au 7 ^{ème} échelon	4 062,04 €	4 376,90 €
Personnels relevant du statut d'inspecteur spécialisé	4 062,04 €	4 376,90 €
Huissiers des 11 ^{ème} et 12 ^{ème} échelon	5 523,21 €	5 862,99 €
Huissiers du 8 ^{ème} au 10 ^{ème} échelon	5 416,30 €	5 749,72 €
Huissiers du 2 ^{ème} au 7 ^{ème} échelon	4 062,04 €	4 340,42 €

<u>Agents de catégorie B</u>	Hors RIF	RIF
Contrôleurs principaux	3 828,76 €	4 064,54 €
Contrôleurs 1 ^{ère} classe et contrôleurs 2 ^{ème} classe à partir du 7 ^{ème} échelon	3 356,47 €	3 592,25 €
Contrôleurs 2 ^{ème} classe du 1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon	2 614,70 €	2 733,32 €
Géomètres principaux, géomètres	3 450,00 €	3 600,00 €
Techniciens géomètres à partir du 5 ^{ème} échelon	3 150,00 €	3 300,00 €
Techniciens géomètres du 1 ^{er} au 4 ^{ème} échelon	2 850,00 €	3 000,00 €

<u>Agents de catégorie C</u>	Hors RIF	RIF
Agent administratif principal et agent technique principal 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	1 809,39 €	1 888,47 €
Agent administratif et agent technique	1 690,77 €	1 769,85 €

Dispositif spécifique pour les agents de catégorie B de la filière fiscale

<u>Agents de catégorie B</u>	Hors RIF	RIF
Contrôleurs principaux	75,23 €	81,70 €
Contrôleurs 1 ^{ère} classe et contrôleurs 2 ^{ème} classe à partir du 7 ^{ème} échelon	65,53 €	72,00 €
Contrôleurs 2 ^{ème} classe du 1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon	23,49 €	23,49 €